

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)

2022-2027

SDD ⁸²
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS
TARN-ET-GARONNE



VERSION SYNTHÉTIQUE

LE SDD C'EST QUOI ?

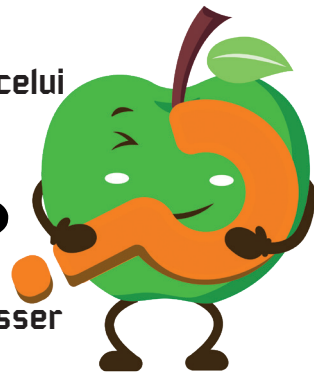
C'est un syndicat de traitement des déchets, qui regroupe 143 communes du département de Tarn-et-Garonne. Il intervient après les services de collecte des déchets. Le SDD82 s'occupe du transfert des bennes de déchets, vers leurs exutoires de traitement. Et si le SDD82 porte le PLPDMA c'est pour deux raisons simples :

- Les élus ont décidé de lui confier le portage pour mutualiser les actions.
- La prévention est le premier mode de traitement car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

LE CONTEXTE « DÉCHETS » ?

Le traitement des déchets est un poste de dépense important et qui ne va cesser de croître dans les prochaines années. Entre inflation continue, diminution de la capacité d'accueil des centres d'enfouissement, augmentation de la TGAP...

On estime qu'en 2025, le coût de la tonne d'ordures ménagères à enfouir devrait atteindre les 180 € / tonne, soit une augmentation de 72 % par rapport à 2021 !



LE PLPDMA KÉZAKO?

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) c'est un programme, obligatoire depuis 2012, d'une durée de 6 ans. Il vise à planifier la politique de réduction des déchets sur le territoire. Il est élaboré avec des acteurs divers comme des élus, des associations, des techniciens, des entreprises et des citoyens au sein d'une commission dédiée (CCES).

LES DMA ?

Cela signifie Déchets Ménagers et Assimilés. Ils regroupent, les ordures ménagères, les collectes sélectives : les emballages, le verre, les textiles et les déchets occasionnels apportés en déchèteries (sans les gravats).

COMMENT LE FINANCER ?

L'augmentation globale des coûts de traitement et des taxes sur les déchets, emmène à calculer que l'investissement réalisé aujourd'hui dans la prévention permettra de faire des économies à l'avenir.

Le coût des emplois et actions liés à la prévention des déchets devraient être rapidement rentabilisés par les économies générées par la diminution des tonnages de déchets.

L'adoption d'un PLPDMA est aujourd'hui un élément incontournable pour bénéficier d'accompagnement financier dans le cadre des appels à projet de la Région Occitanie et de l'Ademe.



LE PLPDMA EN QUELQUES CHIFFRES

97 MEMBRES dans la commission (CCES) qui a élaboré le programme. Celle-ci se réunit chaque année pour faire un bilan et donner des orientations pour l'année suivante.

9 GROUPES de travail ont élaboré le programme autour des 9 axes structurants qui constituent le PLPDMA.

37 ACTIONS au programme sur 5 ans.

23 429 T C'est le poids total d'Ordures Ménagères traitées par le SDD82 en 2021 (soit 234 kg / habitant).

565 KG C'est la quantité totale de déchets ménagers et assimilés produite par habitant sur l'année 2021 au niveau du SDD82

-98 KG de déchets par habitant et par an d'ici la fin du programme. C'est l'objectif du PLPDMA.

937 130 € C'est l'augmentation de la TGAP entre 2021 et 2025 pour toutes les Ordures Ménagères résiduelles du SDD82 (à tonnage équivalent à 2021).

119 € C'est le coût de traitement TTC de la tonne d'Ordures Ménagères enfouie en 2022.

51 KG C'est la part d'emballages recyclables encore jetés avec les Ordures Ménagères au niveau du SDD82.

98 KG C'est la part de déchets compostables dans les Ordures Ménagères d'un habitant du SDD82. Actuellement enfouis, ils constituent de la matière organique dont le retour au sol est un enjeu majeur.



QUEL EST LE PROGRAMME D'ACTION?

AXE 1 : PROMOUVOIR L'ÉCO-EXEMPLARITÉ

Former les agents et les élus aux enjeux de la prévention des déchets
Retours d'expériences entre agents
Défi Famille (presque) Zéro Déchets
Mutualisation d'outils de sensibilisation
Action en direction des commerces et grandes surfaces
Éco-référent sur les évènements
Nudge - tri évènement
Marché gourmand zéro déchet
Charte de location des Salles des Fêtes



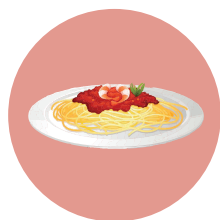
AXE 2 : SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION ET À LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Développer le tri des emballages, des gravats et le compostage dans les cimetières
Jeux concours et kits zéro déchet
Fêtes scolaires et kermesses zéro déchet
Soutien au réemploi et aux acteurs de l'économie circulaire
Ouverture du débat sur une harmonisation de la Redevance Spéciale
Sensibilisation des hébergeurs au tri et à la prévention des déchets



AXE 3 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Former des référents et éco-délégués
Programme Goût
Journée sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les collèges et écoles
Réduire le gaspillage alimentaire chez les restaurateurs



AXE 4 : RÉDUIRE LES DÉCHETS VERTS ET AMÉLIORER LA GESTION DES BIODÉCHETS

Broyeurs mutualisés et synergies

Compostage partagé

Formation à la Gestion différenciée des espaces verts

Ateliers jardiner au naturel

Déploiement du compostage individuel et expérimentation de la gratuité des composteurs contre formation

Scotch ou autocollant promouvant le compostage

Création d'un réseau producteur - demandeur de biodéchets



AXE 5 : AUGMENTER LA DURÉE DE VIE ET DÉVELOPPER LE RÉEMPLOI



Réemploi marché public durable

Pérenniser les acteurs du réemploi

AXE 6 : RÉDUIRE LA POLLUTION FLUVIALE QUI GÉNÈRE UNE POLLUTION MARITIME



Police environnementale

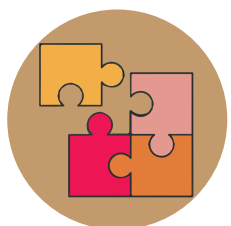
Vidéo surveillance : prévention des dépôts sauvages

Sensibiliser aux produits chimiques

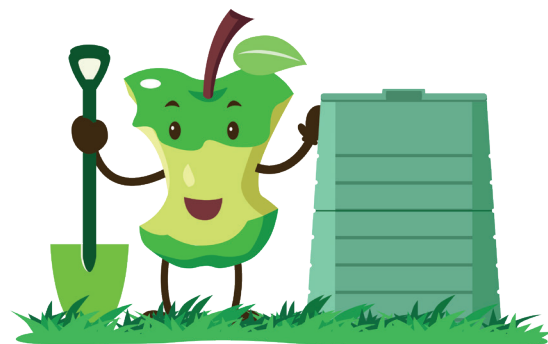
Collecte des plastiques avec ADIVALOR

Relation avec ALCOME

AXE 7 : DÉVELOPPER L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE



Mettre en place l'EIT sur le territoire



AXE 8 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP



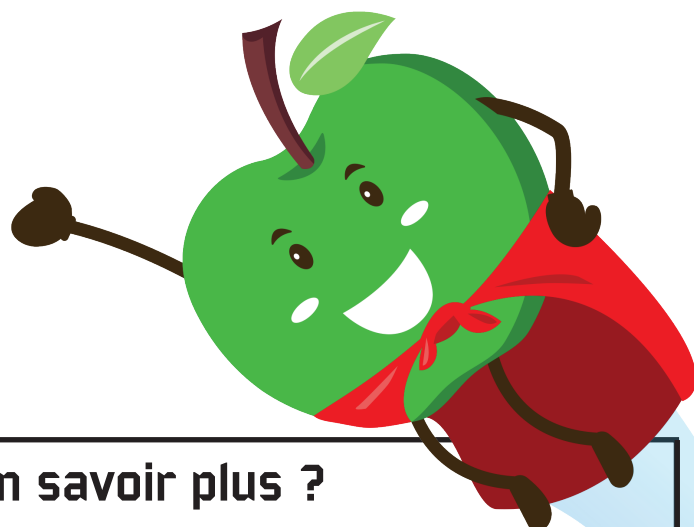
Améliorer le tri et la gestion des déchets chez les artisans
Améliorer communication en amont de la déchèterie (usagers et gardiens)

AXE 9 : AMÉLIORER LE RECYCLAGE



Plan « École »
Plan « Communication »

Le coût annuel du programme de prévention est estimé à 1,28 € par habitant. Réduire sa production de déchets de seulement 7 kg d'ordures ménagères par an permet déjà d'économiser le coût du programme. L'objectif du programme est de réduire de 98 kg les déchets par habitant.



Vous souhaitez en savoir plus ?
Afin de consulter les actions plus en détail, le document complet est disponible à cette adresse:
sdd82.fr/en-1-clic/documentation
Ou bien en consultation publique dans votre mairie ou au siège de votre communauté de communes.